

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1708

6 juillet 2012

SOMMAIRE

Acmar Systems S.A.	81954	FGP IX S.à r.l.	81983
Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A.	81945	FGP VIII S.à r.l.	81984
DB PEP V	81951	FGP X S.à r.l.	81984
Dematic Holding S.à.r.l.	81955	Fiducia General Services Expert Comptable S.à.r.l.	81980
Dewa Properties S.A.	81955	Financière Forêt S.à r.l.	81975
Doctis S.A.	81955	Fläkt Woods Holding S.à r.l.	81980
Doks S.A.	81960	Fondations Capital I S.C.A., SICAR	81960
Duna Investments S.A.	81960	Forest Value Investment Management S.A.	81980
Eco Polymers S.à r.l.	81962	Forseven S.A.	81981
Ecres	81963	GCL Luxembourg S.à r.l.	81961
EEL Investments S.à r.l.	81956	Gestabene S.A.	81962
Eggos S.A.	81963	Get-A-Taxi S.A.	81956
Element Power Arrife Holdings S. à r.l. ..	81960	Hecton S.A.	81954
Element Power G.P. S.à r.l.	81961	Hupah Investor Holdings S.à r.l.	81976
Emprou S.à r.l.	81964	IMC Holding	81963
Entassi S.A.	81946	Immobilière Sirius	81961
EPCap Ré S.A.	81964	John Taylor Corporate S.A.	81938
Equi Investments S.A.	81964	Kings Cross Student Housing S.à r.l.	81981
EQV Capital	81962	KJK Management S.A.	81972
Eras S.A.	81965	MedVest	81966
Euphrasie S.A., SPF	81965	Mercury Consulting S.A.	81984
Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.	81965	Middlesex JV S.à r.l.	81982
European Tourism S.A.	81955	Mob1	81966
Export Import - Wood Trading Consulting S.à r.l.	81961	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ...	81984
Exporun Sàrl	81980	Pavone SICAV-FIS	81954
Fabienne Belnou Créations S.à.r.l.	81981	Publi-Lux, Publicité Luxembourgeoise René Feletig et Compagnie S.e.c.s.	81965
Fanlac S.A.	81980	Publi-Lux S.à r.l.	81965
Farko Invest S.A.	81981	Purple Pictures S.à r.l.	81951
FDR Lux S.à r.l.	81982	Stockwell Holding S.A. - SPF	81964
Ferromin S.A.	81982	VisionAires S.à r.l.	81938
FG Architectes Sàrl	81982		

John Taylor Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.150.

—
Lors du conseil d'administration tenue en date du 8 juin 2012, les administrateurs ont transféré le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

De plus, les adresses professionnelles des administrateurs suivants ont changé et se trouve à présent au:

Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Robert Jan Schol, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour avis conforme

Jorge Pérez Lozano

Administrateur

Référence de publication: 2012068862/17.

(120097692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

VisionAires S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 169.299.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of May.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr Joaquim José Pascoal Aires, residing at Rue Santarem S/N, Coruche, 2100 Coruche, Portugal, born on the 25th of February 1977 in Coruche (Portugal), with passport number L836607, here represented by Mrs Liga PURINA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "VisionAires S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The sole purpose of the Company is the creation, administration and management of VisionAires High Performance Fund, a mutual investment fund (Fonds Commun de placement) organised under the law of 13th February 2007 relating to Specialised Investment Funds (the "Funds").

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and more generally, assets constitutive of authorised investments of the Fund, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company (acting in its capacity as management company of the Fund) may provide financial support to companies in which the Company (acting in its capacity as management company of the Fund) holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis, carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company shall be subject to Chapter 14 of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general

meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the “Institut des réviseurs d’entreprises”.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2012.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by Mr Joaquim José Pascoal Aires, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as managers A for an undetermined duration:

- Mr Joaquim José Pascoal Aires, residing at Rue Santarem S/N, Coruche, 2100 Coruche, Portugal, born on the 25th of February 1977 in Coruche (Portugal), with passport number L836607;

- Mr André Igor Lucas Pereira residing at Rua Parque Natural Do Alvao 2-H, 2855-620 Seixal, Portugal, born on the 29th of August 1974 in Lisboa (Portugal), with passport number L132262.

2) Is appointed as manager B for an undetermined duration:

Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

3) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-neuvième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Joaquim José Pascoal Aires, demeurant à Rue Santarem S/N, Coruche, 2100 Coruche, Portugal né le 25 février 1977 à Coruche (Portugal), numéro de passeport L836607, ici représentée par Madame Liga PURINA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «VisionAires S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet unique de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de Fonds VisionAires haute performance, un Fonds Commun de Placement soumis à la Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (le 'Fonds').

La Société se chargera de toutes les actions en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tous avoirs constituant des investissements autorisés du Fonds, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société (agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds) pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société (agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds) détient directement ou indirectement une participations, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

LA Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

La Société sera soumise au Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille)) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Monsieur Joaquim José Pascoal Aires, prénommé, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant de classe A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Joaquim José Pascoal Aires, né le 25 février 1977 à Coruche (Portugal) demeurant à Rue Santarem S/N, Coruche, 2100 Coruche, Portugal, passeport numéro L836607;

- Monsieur André Igor Lucas Pereira, né le 29 août 1974 à Lisbonne (Portugal), demeurant à Rua Parque Natural Do Alvao 2-H, 2855620 Seixal, Portugal, passeport numéro L132262.

2) Est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée:

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9.098.

3) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Purina, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 mai 2012. Relation: DIE/2012/6301. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012068543/409.

(120097568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 69-71, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 7.323.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 juin 2012 à 15.00 heures

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire Madame Marie-José FELDERT-KONTZ, Madame Anne HEBETTE et la société TREDIEF S.A. dans leurs mandats d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2012 .

- de reconduire Monsieur Michel DELHOVE dans son mandat de Réviseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2012, et ce aux mêmes conditions financières que l'année précédente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012068631/19.

(120098316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Entassi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 169.293.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme AELSION INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 68.040,

ici représentée par Madame Christelle LANGLOIS, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg le 25 mai 2012.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ENTASSI S.A." (ci-après "la Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique à transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit de la même commune.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, consentir toutes hypothèques et cautions à la garantie d'emprunts, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location, l'acquisition de terrains, d'immeubles, meublés non meublés, et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 6. Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est, pendant une période de cinq années prenant fin le 30 mai 2017, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider la création d'une ou plusieurs classes d'actions et fixer des droits et conditions spécifiques attachés à chaque classe d'actions.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Titre III. - Administration

Art. 8. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années; ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Si la nomination faite par le conseil d'administration n'est pas ratifiée par cette assemblée, les délibérations prises avec l'administrateur et les actes accomplis par lui n'en seront pas moins valables.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un administrateur unique, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en faveur des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou sur convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence, conférence téléphonique ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une réunion est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne nommée en son remplacement, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera valablement engagée par sa seule signature.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

Titre IV. - Surveillance

Art. 16. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net réservé aux actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une assemblée est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. L'assemblée tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société, des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique déterminera, sur proposition du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, de quelle façon le solde du bénéfice annuel net sera affecté.

Titre VII. - Dissolution. Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues par eux.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., préqualifiée, déclare souscrire aux 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.300.-

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017:

- Monsieur Hervé CORAL, né le 13 octobre 1956 à Rouen (France), demeurant à L-1363 Howald, 12, rue du Couvent, qui est également nommé Président du conseil d'administration;
- Monsieur Angelo ZITO, né le 7 juin 1953 à Noci (Italie), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;
- Monsieur Francesco ZITO, né le 10 décembre 1950 à Noci (Italie), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017:

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme, ayant son siège à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 52618.

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 13 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la Société, Monsieur Hervé CORAL, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle pour engager la Société.

Quatrième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. LANGLOIS et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. Relation: LAC/2012/25465. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068126/269.

(120097435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

DB PEP V, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 159.072.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 juin 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012068708/10.

(120098882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Purple Pictures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 169.336.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour de mai.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Emmanuel FAYER, directeur de production cinématographique, né le 26 août 1982 à Paris 20^{ème} (France), demeurant au 21 rue Jean-Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations de gestion et de négoce de droits audiovisuels et autres media, ainsi que le commerce d'oeuvres d'art.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de participation, de fusion, souscription ou par tout autre mode dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Purple Pictures S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gestion dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Emmanuel FRAYER, pré-qualifié,	
- cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Emmanuel FAYER, né le 26 août 1982 à Paris 20^{ème} (France), demeurant au 21 rue Jean-Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Fayer, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2012. Relation: DIE/2012/6285. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012068974/153.

(120098065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Acmar Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 91.854.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 juin 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Ratification de la cooptation du mandat de Madame Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Ratification de la cooptation du mandat de Monsieur Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat de Monsieur Claude Robert, avec adresse au 324, route de Suisse, CH-1298 Céligny, Suisse, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Il a également été décidé de renouveler le mandat du commissaire, INTERAUDIT S.à r.l., avec siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012068608/27.

(120098288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Pavone SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. Hecton S.A.).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 156.535.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 juin 2012 a décidé de fixer l'échéance des mandats de Messieurs Wojciech Roman Pawlowski, Marek Domagala et Christophe Cahuzac, qui ont été nommés pour une durée indéterminée en tant que membres du conseil d'administration de Pavone SICAV-FIS, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017:

- M. Wojciech Roman Pawlowski

Administrateur de catégorie A
36A/4, Dworcowa, PL - 64-410 Sierakow
- M, Marek Domagala

Administrateur de catégorie B
2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg
- M. Christophe Cahuzac

Administrateur de catégorie B
2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.
CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012068971/27.

(120097837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.618.

L'adresse professionnel de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Dematic Holding S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2012068706/11.

(120098137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

European Tourism S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.717.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 mai 2012.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 17 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2012.
*Pour EUROPEAN TOURISM S.A.
Signature*

Référence de publication: 2012068740/14.

(120098052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Dewa Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 129.475.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012068710/10.

(120098498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Doctis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068711/9.

(120098474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

EI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.480.

Conformément à la cession de parts sociales du 1^{er} décembre 2011, PARLAY FINANCE COMPANY S.A., société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67185 ayant son siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a cédé toutes ses parts détenues dans la Société, soit 500 parts sociales à EIGER Ventures S.à r.l., société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130411 ayant son siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les Gérants en ont pris connaissance et ont procédé à l'enregistrement de la cession des parts sociales au nouvel associé EIGER Ventures S.à r.l. dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

EI Investments S.à r.l.

M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012068726/21.

(120098242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Get-A-Taxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.423.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of GET-A-TAXI S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 42, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 15 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1503 of 7 July 2011 and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 160.423 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company were amended according to a notarial deed on 16 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1087 of 27 April 2012.

The meeting was declared open with Mrs Lucile Wernert, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed Mrs Christine Racot, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mrs Viviane Hengel, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

(i) the agenda of the extraordinary general meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand seven hundred forty-five Euros (EUR 3.745,-) so as to bring it from its present amount of thirty-six thousand and one hundred thirty-nine Euros (EUR 36.139,-) to thirty-nine thousand eight hundred eighty-four Euros (EUR 39.884,-);

2. Issuance of three thousand seven hundred forty-five (3.745) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase;

3. Acknowledgement of the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights, acceptance of the subscription for (i) five hundred thirty-five (535) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by Mr Richard Ossen, Spinozastrasse 15, D-68165 Mannheim, and (ii) two thousand one hundred forty (2.140) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by Dr Heinz Raufer, Wilhelmshavener Strasse 36, D-90425 Nürnberg,

and (iii) one thousand seventy (1.070) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by Mr Reinhard Wick, Ursulastrasse 87, D-59068 Hamm, and acceptance of the payment in full for such new shares, together with the payment of share premium, if applicable, by a contribution in cash;

4. Amendment of article 3, paragraph 1, of the Articles of Associations of the Company, to reflect the foregoing items of the agenda.

5. Miscellaneous.

(ii) the names of the shareholders present or represented at the meeting, as well as of the proxyholders of the represented shareholders present at the meeting, and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which signed by or on behalf of the shareholders, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary, together with the proxies, signed *ne varietur* by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the notary and the chairman, the scrutineer and the secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

(iii) the attendance list shows that all the shareholders representing the whole share capital of the Company are present or represented at the meeting. All the shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda;

The general meeting, after deliberation, adopted, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand seven hundred forty-five Euros (EUR 3.745,-) so as to bring it from its present amount of thirty-six thousand and one hundred thirty-nine Euros (EUR 36.139,-) to thirty-nine thousand eight hundred eighty-four Euros (EUR 39.884,-), by the issuance of three thousand seven hundred forty-five (3.745) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue three thousand seven hundred forty-five (3.745) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights.

Subscription and Payment

Thereupon has appeared Mrs Lucile Wernert, previously named, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of:

- Mr Richard Ossen, Spinozstrasse 15, D-68165 Mannheim, by virtue of a proxy given in Vienna on May 16th 2012, who declared to subscribe for five hundred thirty-five (535) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and to make payment for such new shares, together with the payment of a share premium amount of forty-nine thousand four hundred sixty-five Euros (EUR 49.465), by a contribution in cash.

- Dr Heinz Raufer, Wilhelmshavener Strasse 36, D-90425 Nürnberg, by virtue of a proxy given in Nürnberg on May 25th 2012, who declared to subscribe for two thousand one hundred forty (2.140) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and to make payment for such new shares, together with the payment of a share premium amount of one hundred ninety-seven thousand eight hundred sixty Euros (EUR 197.860), by a contribution in cash.

- Mr Reinhard Wick, Ursulastrasse 87, D-59068 Hamm, by virtue of a proxy given in Hamm, on May 23rd 2012, who declared to subscribe for one thousand seventy (1.070) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and to make payment for such new shares, together with the payment of a share premium amount of ninety-eight thousand nine hundred and thirty Euros (EUR 98.930), by a contribution in cash.

The amount of three hundred fifty thousand Euros (EUR 350.000,-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot five hundred thirty-five (535) shares to Mr Richard Ossen, two thousand one hundred forty (2,140) shares to Dr Heinz Raufer and one thousand seventy (1.070) to Mr Reinhard Wick.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 3, paragraph 1, of the articles of association of the Company, in order to reflect the foregoing resolutions:

Art. 3. (1st paragraph). “The corporate capital is set at thirty-nine thousand eight hundred eighty-four Euros (EUR 39.884,-) divided into thirty-nine thousand eight hundred eighty-four shares (39.884) of one Euro (EUR 1) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company by reason of the present deed are estimated at two thousand euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendzwoölf, am vierten Tag des Monats Juni,

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar im Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

fand eine außerordentliche Generalversammlung der GET-A-TAXI S.A. statt, einer société anonyme (Aktiengesellschaft) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 42, rue de la Vallée, 2661 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß notarieller Urkunde durch den in der Abwesenheit von Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, amtierenden Notars, Maître Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 15. April 2011, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1503 vom 7. Juli 2011 veröffentlicht, und eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 160.423 (die “Gesellschaft”). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 16. Februar 2012, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1087 vom 27. April 2012 veröffentlicht.

Die außerordentliche Generalversammlung wird eröffnet durch die Vorsitzende Frau Lucile Wernert, wohnhaft in Luxemburg, die Frau Christine Racot, wohnhaft in Luxemburg, zur Schriftführerin bestimmt.

Die Generalversammlung wählt Frau Viviane Hengel, wohnhaft in Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

(i) Ziel der außerordentlichen Generalversammlung ist die Niederschrift der Beschlüsse, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von dreitausendsiebenhundertfünfundvierzig Euro (EUR 3.745), so dass das Kapital von seinem jetzigen Betrag von sechsunddreißigtausendeinhundertneunddreißig Euro (EUR 36.139) auf neununddreißigtausendachthundertvierundachtzig Euro (EUR 39.884) erhöht wird.

2. Ausgabe von dreitausendsiebenhundertfünfundvierzig (3.745) neuen Aktien mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1), die mit denselben Rechten und Privilegien wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind und Anspruch auf Bezahlung von Dividenden geben ab dem Tag worauf der Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft von der Aktionären beschlossen wurde.

3. Zur Kenntnisnahme des Verzichts der bestehenden Aktionären auf ihr Recht auf vorzugsweise Zeichnung der neuen Aktien, Annahme der Zeichnung (i) fünfhundertfünfunddreißig (535) neue Aktien mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1), Herr Richard Ossen, Spinozastrasse 15, D-68165 Mannheim, (ii) zweitausendeinhundertvierzig (2.140) neue Aktien mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1), durch Dr. Heinz Raufer, Wilhelmshavener Strasse 36, D-90425 Nürnberg, und (iii) eintausendsiebzog (1.070) neue Aktien mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1), durch Herr Reinhard Wick, Ursulastrasse 87, D59068 Hamm, und Annahme der vollständigen Einzahlung jeder dieser neuen Aktien, zuzüglich der Einzahlung eines Agios, durch eine Bareinlage.

4. Abänderung von Artikel 3, Paragraph 1, des der Satzung der Gesellschaft um die vorangehenden Punkte der Tagesordnung widerzuspiegeln. Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien Gegenstand einer Anwesenheitsliste sind; diese Anwesenheitsliste, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre abgezeichnet ne varietur durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Notar und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der Generalversammlung, über die Tagesordnung unterricht-

tet worden zu sein und diese zu kennen, und sich Einberufungsbescheide erübrigen. Die gegenwärtige Generalversammlung ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Generalversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von dreitausendsiebenhundertfünfundvierzig Euro (EUR 3.745), so dass das Kapital von seinem jetzigen Betrag von sechsunddreissigtausendeinhundertneunddreissig Euro (EUR 36.139) auf neununddreissigtausendachthundertvierundachtzig Euro (EUR 39.884) erhöht wird, durch die Ausgabe von dreitausendsiebenhundertfünfundvierzig (3.745) neuen Aktien mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1).

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Ausgabe von dreitausendsiebenhundertfünfundvierzig (3.745) neuen Aktien mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1), die mit denselben Rechten und Privilegien der bestehenden Aktien ausgestattet sind und Anspruch auf Bezahlung von Dividenden geben ab dem Tag worauf der Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft von der Aktionäre wurde beschlossen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre nimmt den Verzicht der bestehenden Aktionären auf ihrer Recht auf vorzugsweise Zeichnung zur Kenntnis.

Zeichnung und Einzahlung

Daraufhin ist erschienen Frau Lucile Wernert, mit beruflichen Wohnsitz in 42, rue de la Vallée, 2661 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in ihrer Eigenschaft als ordnungsgemäß ermächtigte Bevollmächtigte:

(i) des Herr Richard Ossen wohnhaft in Spinozastrasse 15, D68165 Mannheim, aufgrund von einer Vollmacht gegeben in Vienna, am 16. May 2012, die erklärt hat fünfhundertfünfunddreißig (535) neue Aktien mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1) zu zeichnen und den Betrag jeder dieser neu gezeichneten Aktien, zuzüglich eines Agios in Höhe von neunundvierzigtausendvierhundertfünfundsechzig Euro (EUR 49.465), mittels einer Bareinlage vollständig einzuzahlen;

(ii) des Dr. Heinz Raufer wohnhaft in Wilhelmshavener Strasse 36, D-90425 Nürnberg, aufgrund von einer Vollmacht gegeben in Nürnberg, am 25. May 2012, die erklärt hat zweitausendeinhundertvierzig (2.140) neue Aktien mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1) zu zeichnen und den Betrag jeder dieser neu gezeichneten Aktien, zuzüglich eines Agios in Höhe von einhundertsiebenundneunzigtausendachthundertsechzig Euro (EUR 197.860), mittels einer Bareinlage vollständig einzuzahlen.

(iii) des Herr Reinhard Wick, wohnhaft in Ursulastrasse 87, D59068 Hamm, aufgrund von einer Vollmacht gegeben in Hamm, am 23. May 2012, die erklärt hat eintausendsiebzig (1.070) neue Aktien mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1) zu zeichnen und den Betrag jeder dieser neu gezeichneten Aktien, zuzüglich eines Agios in Höhe von achtundneunzigtausendneuhundertdreissig Euro (EUR 98.930), mittels einer Bareinlage vollständig einzuzahlen;

Der Nachweis dieser Einzahlung ist dem amtierenden Notar erbracht worden und der Betrag von dreihundertfünzigtausend Euro (EUR 350.000) steht der Gesellschaft nunmehr zur Verfügung.

Daraufhin beschließt die Generalversammlung der Aktionäre die obengenannte Zeichnung sowie die vollständige Einzahlung anzunehmen und fünfhundertfünfunddreißig (535) neue Aktien dem Herr Richard Ossen zuzuteilen, zweitausendeinhundertvierzig (2.140) neue Aktien dem Dr. Heinz Richard zuzuteilen, und eintausendsiebzig (1.070) neue Aktien dem Herr Reinhard Wick.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschloss Artikel 3, Paragraph 1, des Gesellschaftsvertrages abzuändern um die vorangehenden Entschlüsse widerzuspiegeln:

Art. 3. (Paragraph 1). „Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neununddreißigtausendachthundertvierundachtzig Euro (EUR 39.884), eingeteilt in neununddreißigtausendachthundertvierundachtzig (39.884) Aktien zu je ein Euro (EUR 1).“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf zweitausend Euro geschätzt.

Da keine weiteren Punkte mehr auf der Tagesordnung stehen, wurde die Generalversammlung der Aktionäre geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der oben genannten erschienenen Personen, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Personen und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und des deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: L. WERNERT, C. RACOT, V. HENGEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 6. Juni 2012. Relation: EAC/2012/7131. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012068203/204.

(120096922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Doks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 114.293.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012068712/12.

(120098258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Duna Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.767.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/6/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012068713/10.

(120098488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 avril 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mai 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012068750/14.

(120098181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Element Power Arrife Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.182.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012068714/11.

(120098388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Element Power G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 555.948,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012068715/11.

(120098390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Export Import - Wood Trading Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 147.591.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068723/9.

(120098162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

GCL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.505.

Suite à la résolution de l'associé unique en date du 11 juin 2012 de la société GCL Luxembourg S.à r.l. la décision suivante a été prise:

- Nomination du nouveau gérant suivant en date du 30 mai 2012 pour une durée indéterminée:

Monsieur Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Royaume-Uni, demeurant au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Hua Shu, gérant A;
- Ping Xie, gérant A;
- Baodong Yu, gérant A;
- Yee Ming Tong, gérant A;
- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant B;
- Tony Whiteman, gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2012068790/23.

(120098267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Immobilière Sirius, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.676.

L'Assemblée Générale du 26 Avril 2012 prend la décision suivante:

Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée générale des actionnaires désigne Ernst & Young SA, 7 Parc d'Activité Syrdall - L-5365 Munsbach comme Réviseur d'Entreprises de la société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2012.

Pour Le Conseil d'Administration

Signature

Le Secrétaire

Référence de publication: 2012068842/16.

(120097991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Gestabene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.602.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 juin 2012 que:

- le nombre d'administrateurs passe de quatre à trois.

- Monsieur Rodolphe DEVEAUX, dirigeant de sociétés, demeurant à F-75005 Paris, 20, rue de l'Abbé de l'Epée,

- Monsieur René GERGELE, directeur de sociétés, demeurant à F-42000 Riorges, 74, impasse Jean Mormet, et

- Madame Frédérique VON TSCHAMMER UND QUARITZ, dirigeant de sociétés, demeurant à «la Garde», F-42 120 Ferreux,

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société.

La durée de leur mandat est fixée à six ans. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012068798/21.

(120098246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

EQV Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 156.510.

—
L'associé unique de la société, à savoir EQUIVENTUS HOLDING S.A. a cédé, en date du 29 mai 2012, les 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la société à:

- EQV HOLDING S.A., société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B169130.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour EQV CAPITAL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012068734/15.

(120097618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Eco Polymers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 36.

R.C.S. Luxembourg B 161.766.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012068724/10.

(120098325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Ecres, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 54.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2012068725/10.

(120098002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Eggos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 142.244.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012068727/12.

(120097901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

IMC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.741.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 8 juin 2012 pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Catherine MASSON aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Nicholas ILLGEN, Administrateur, 9, Am Kaiserwald, D-54329 Konz, Allemagne.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 8 juin 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Eric DUPHIL, Administrateur, 21 rue de Syren, L-5762 Hassel, Luxembourg;

- Monsieur Riens AAPKES, Administrateur-Délégué & Président, Fauna 51, 1273 GW Huizen, Pays-Bas.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 8 juin 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Pour IMC HOLDING

Société anonyme

Référence de publication: 2012068837/22.

(120098312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Stockwell Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 40.220.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «STOCKWELL HOLDING S.A.-SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 juin 2012, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juin 2012. Relation: EAC/2012/7453.

- que la société «STOCKWELL HOLDING S.A.-SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40 220,

constituée suivant acte notarié du 29 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 428 du 25 septembre 1992, les statuts de la société ont été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné du 23 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2225 du 20 octobre 2010,

se trouve à partir de la date du 7 juin 2012 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 26 avril 2012 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012069072/27.

(120098104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Emprou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5814 Fentange, 18, rue Pierre Capésius.

R.C.S. Luxembourg B 104.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068730/9.

(120098305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

EPCap Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068731/9.

(120098250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Equi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.206.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068733/9.

(120098106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

**Publi-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Publi-Lux, Publicité Luxembourgeoise René Feletig et Compagnie S.e.c.s.).**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 5.185.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue en date du 11 juin 2012:

que Monsieur René FELETIG, demeurant à CH-8127 Forch, Berghaldenstrasse 8, a cédé 595 parts sociales de la société Publi-Lux S. à r. l., ayant son siège social à L-1643 Luxembourg, 8 rue de la Grève, à Madame Marlies TRÖSCH, demeurant à CH-8127 Forch, Berghaldenstrasse 8.

Après ladite cession, les 1.000 parts sociales de la société Publi-Lux s.à r.l. sont réparties comme suit:

Madame Marlies TRÖSCH: 1.0000 parts

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012069003/19.

(120097723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Eras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.721.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 7 juin 2012

- L'assemblée reconduit les mandats des administrateurs Monsieur Gilbert Canameras, Monsieur Jean Didier Dujardin et de la société Risk & Reinsurance Solutions SA représentée par Monsieur Arnaud Bierry jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013 statuant sur les comptes 2012.

- L'Assemblée reconduit Deloitte SA en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 qui statuera sur les comptes 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012068735/15.

(120098031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Euphrasie S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.032.

Rectificatif des comptes déposés au RCS le 16/03/2012 sous la référence L120043395

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068738/11.

(120098068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 24.724.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 12 juin 2012.

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Mr Giorgio Pradelli de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2012.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.
Référence de publication: 2012068739/11.
(120098269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.236.

—
Suite à la cession de 1,650,000 parts sociales ordinaires de la Société le 2 août 2011, entre LifeVest Limited et CapVest Special Partners II LP, les 1,650,000 parts sociales sont réparties comme suit:

- CapVest Special Partners II LP ayant pour adresse le 22 Canon's Court, Victoria Street, HM 12 Hamilton, Bermudes, détient 1,650,000 parts sociales ordinaires, d'une valeur de EUR 0.01 chacune.

En conséquence, l'Associé CapVest Special Partners II LP, est le propriétaire de 8,096,689 parts sociales de la Société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MedVest
Fabrice Rota
Gérant A

Référence de publication: 2012068924/17.
(120097867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Mob1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.296.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the first of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company Mobilix, a public liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade Register section B under Number 166.420,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Mob1".

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty five (125) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

All meetings of the manager(s) and/or the shareholder(s) will be held in Luxembourg.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder Mobillix, predesignated and represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2012.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

2) Mr. Niels MARIJN, company director, residing professionally at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.

3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of the manager.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société Mobilix, société anonyme établie régie par la loi du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 166.420,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrument, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous laquelle sera régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La Société prend la dénomination de «Mob1».

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, en ce qui concerne des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, la location, le crédit-bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euro (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Toute assemblée des gérants et/ou actionnaires sera tenue au Luxembourg.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,

- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Mobillix, prédésignée et représentée comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
- 2) Monsieur Niels MARIJN, gérant de sociétés, demeurant au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25411. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068331/305.

(120097445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

KJK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.627.

In the year two thousand twelve, on the twenty five of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of shareholders (hereinafter the "Meeting") of KJK Management S.A., a société anonyme, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 15 November 2010, registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under number B 156627 (hereinafter the "Company").

The Meeting is opened at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, under the chair of Mrs Carole Noblet, professionally residing in Luxembourg.

who appointed Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg as secretary .

The Meeting elected Mr Franck Chekroun, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer. The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the Meeting is the following:

1) Decision to:

(i) restate the corporate purpose of the Company; and

(ii) permit the authorized capital mechanism for share capital increase;

2) Subsequent amendment of article 3 and 5 of the articles of association of the Company (the "Articles");

3) Miscellaneous.

B. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purpose;

C. According to the attendance list, out of one hundred and twenty-six (126) shares, one hundred and twenty-six (126) shares are represented, i.e. 100 % of the issued shares;

D. All shareholders being present or represented and considering themselves as being duly convened and informed of the agenda, the Meeting may take place without justifying the sending of any convening notice, in accordance with article 10 of the Articles;

E. The quorum required for the item on the Agenda, according to Luxembourg laws, is one half (1/2) of the share capital. The resolutions on such item, in order to be adopted, shall be carried by at least two thirds (2/3) of the votes cast (which shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote) by the shareholders present or represented and;

F. According to the attached attendance list, such quorum is reached;

G. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda;

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to:

(i) restate the corporate purpose of the Company in order to specify that, the activity of collective portfolio management that the Company may carry out is relating to the collective portfolio management of one or several Luxembourg specialised investment funds and/or analogous foreign structures;

(ii) permit the authorized capital mechanism for share capital increase pursuant to a resolution of the Board of Directors, authorized through a resolution of the general meeting of the shareholders, each time for a period not exceeding five (5) years.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the shareholders resolve to amend article 3 of the Articles of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 3.** The purpose of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg specialised investment funds and/or analogous foreign structures (all together the “Funds”) in accordance with the provisions of chapter 16 of law dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the “2010 Law”).

The activity of collective portfolio management of the Funds includes the following functions:

- investment management. In this connection, the Company may, for the account of the Funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferrable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the Funds under management. This enumeration is not exhaustive;
- administration of the Funds. This function includes namely (i) the valuation of the Funds portfolios and the pricing of the units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the Funds, (iii) the maintenance of units/shares holder registers, and (iv) the record keeping of transactions;
- placement/marketing of the units/shares of the Funds in Luxembourg and abroad.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws.

The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public and the administration of its own assets shall only be an ancillary activity.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limits set forth under chapter 16 of the 2010 Law relating to undertakings for collective investment. “

As a consequence of the first resolution, and upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, decides to insert an authorized capital of one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by one thousand (1,000.-) shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and to authorise the board of directors to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares for a period of five years starting from the date of publication of the extraordinary general meeting of May 25, 2012.

The shareholders resolve to amend article 5 of the Articles of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at one hundred twenty-six thousand Euros (126,000.- EUR) consisting of one hundred twenty-six (126) shares in registered form with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company’s authorised capital, including the issued share capital, is set at one million euros (EUR 1,000,000), consisting of a total of one thousand (1,000) shares.

During the period of five (5) years from the date of the publication of these articles of association, the Board of Directors is hereby authorized to issue shares, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. Such authorisation may be renewed one or more time through a resolution of the general meeting of the shareholders, each time for a period not exceeding five (5) years.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.”

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'"Assemblée") de KJK Management S.A., une société anonyme ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2010, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156627 (ci-après la "Société").

L'Assemblée s'est ouverte au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, sous la présidence de Madame Carole Noblet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée a élu Monsieur Franck Chekroun, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur. Le bureau de l'Assemblée ainsi formé, la présidente a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

A. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de:

(iii) reformuler l'objet social de la Société; et

(iv) permettre le mécanisme de capital autorisé dans le cadre d'une augmentation de capital;

2) Modification subséquente des articles 3 et 5 des statuts de la Société (les "Statuts");

3) Divers.

B. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les actionnaires, le bureau de l'Assemblée ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement;

C. Il ressort de la liste de présence que sur les cent vingt-six (126) actions, cent vingt-six (126) actions sont représentées, à savoir l'intégralité des actions émises;

D. L'ensemble des actionnaires étant présents ou représentés et se considérant dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée peut avoir lieu sans qu'il soit nécessaire de justifier l'envoi d'un avis de convocation, conformément à l'article 10 des Statuts;

E. Conformément aux dispositions de droit luxembourgeois applicables, le quorum de présence requis pour les points portés à l'ordre du jour s'élève à la moitié (1/2) du capital social. Afin d'être adoptées, les résolutions relatives à ces points doivent réunir au moins deux tiers (2/3) des voix émises (ne sont pas prises en compte les votes liés aux actions eu égard auxquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a remis un vote blanc ou nul) par les actionnaires présents ou représentés et;

F. Il ressort de la liste de présence ci-jointe que ledit quorum est atteint;

G. Par conséquent, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour;

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de:

(i) reformuler l'objet social de la Société afin de spécifier que l'activité de gestion collective de portefeuille que la Société est autorisée à mener porte sur la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés Luxembourgeois et/ou de structures étrangères analogues;

(ii) permettre le mécanisme de capital autorisé dans le cadre d'une augmentation de capital conformément à une résolution du Conseil d'Administration, autorisée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, chaque fois pour une période de cinq (5) années maximum.

Seconde résolution

En conséquence de la première résolution, les actionnaires décident de modifier l'article 3 des Statuts de la Société, lequel a désormais la teneur suivante:

" Art. 3. La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissements spécialisés Luxembourgeois et/ou de structures étrangères analogues (ensemble les "Fonds") en conformité avec les dispositions du chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi de 2010").

L'activité de gestion collective de portefeuille des Fonds comprend les fonctions suivantes:

- la gestion des investissements. A cet égard, la Société peut, pour le compte des Fonds, (i) fournir des conseils en placement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et livrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autres types d'actifs admis, (iv) exercer tous les droits de vote afférents aux titres détenus par les Fonds sous gestion. Cette énumération n'est pas exhaustive;

- l'administration des Fonds. Cette fonction comprend notamment (i) l'évaluation des portefeuilles des Fonds et la fixation du prix des parts/actions, (ii) l'émission et le rachat des parts/actions des Fonds, (iii) la tenue des registres des porteurs de parts/actions, et (iv) la tenue des registres des transactions;

- placement/commercialisation des parts/actions des Fonds au Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet social, ainsi que toute autre activité autorisée en vertu des lois applicables.

La Société ne doit avoir aucune activité industrielle, ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public et l'administration de ses propres biens ne doit être qu'une activité accessoire.

La Société pourra exercer toutes activités jugées utiles pour l'accomplissement de son objet dans les limites fixées au chapitre 16 de la Loi de 2010 relative aux organismes de placement collectif."

En conséquence de la première résolution, et sur vue d'un rapport justificatif du Conseil d'Administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'insérer un capital autorisé d'un million d'Euros (EUR 1.000.000.-), représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, et autorise le Conseil d'Administration à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2012.

Les actionnaires décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, lequel a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-six mille euros (EUR 126.000,-) représenté par cent vingt-six (126) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000), constitués d'un total de mille (1.000) actions.

Au cours de la période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication de ces statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options de souscription d'actions, aux personnes et aux conditions jugées appropriées, et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises. Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par le biais d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, à chaque reprise pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de ces statuts. Dans la mesure permise et selon les termes prévus par la loi, la Société peut racheter ses propres actions."

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, F. CHEKROUN, C. NOBLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2012. Relation: LAC/2012/25236. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012068279/205.

(120097061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.322.025,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068746/11.

(120098164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Hupah Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.287.677,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.403.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of May.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hupah Cayman Holding L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and entered in the Cayman Islands Register under number 54966 (the "Shareholder").

Hereby represented by Me Nicolas GAUZES, lawyer, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Hupah Investor Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.403 (the "Company"), having a share capital of fifty-one million two hundred thousand dollars of the United-States of America (USD 51,200,000.-), incorporated following a deed of the undersigned notary of 28 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 625 of 9 March 2012.. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 28 March 2012, not yet published in the Mémorial C.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand six hundred seventy-seven dollars of the United-States of America (USD 87,677.-) so as to raise it from its present amount of fifty-one million two hundred thousand dollars of the United-States of America (USD 51,200,000.-) to fifty-one million two hundred eighty-seven thousand six hundred seventy-seven dollars of the United-States of America (USD 51,287,677.-).

2 To issue seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) class A shares (the "Class A Shares"), seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) class B shares (the "Class B Shares"), seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) class C shares (the "Class C Shares"), seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) class D shares (the "Class D Shares"), seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) class E shares (the "Class E Shares"), seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) class F shares (the "Class F Shares"), seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) class G shares (the "Class G Shares"), seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) class H shares (the "Class H Shares"), seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) class I shares (the "Class I Shares"), seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of seven hundred eighty-nine thousand ninety-three dollars of the United-States of America (USD 789,093.-) by the sole shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand six hundred seventy-seven dollars of the United-States of America (USD 87,677.-) so as to raise it from its present amount of fifty-one million two hundred thousand dollars of the United-States of America (USD 51,200,000.-) to fifty-one million two hundred eighty-seven thousand six hundred seventy-seven dollars of the United-States of America (USD 51,287,677.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) Class A Shares, seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) Class B Shares, seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) Class C Shares, seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) Class D Shares, seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) Class E Shares, seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) Class F Shares, seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) Class G Shares, Class H Shares, seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) Class I Shares, seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) Class J Shares with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) Class A Shares, seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) Class B Shares, seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) Class C Shares, seventeen thousand five hundred thirty-six (17,536) Class D Shares, seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) Class E Shares, seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) Class F Shares, seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) Class G Shares, seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) Class H Shares, seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) Class I Shares, seventeen thousand five hundred thirty-five (17,535) Class J Shares with a nominal value of zero dollar of the United- States of America and fifty cents (USD 0,50.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of seven hundred eighty-nine thousand ninety-three dollars of the United-States of America (USD 789,093.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of eight hundred seventy-six thousand seven hundred seventy dollars of the United-States of America (USD 876,770.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at fifty-one million two hundred eighty-seven thousand six hundred seventy-seven dollars of the United-States of America (USD 51,287,677.-) divided into ten million two hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-six (10,257,536) class A shares (the "Class A Shares"), ten million two hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-six (10,257,536) class B shares (the "Class B Shares"), ten million two hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-six (10,257,536) class C shares (the "Class C Shares"), ten million two hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-six (10,257,536) class D shares (the "Class D Shares"), ten million two hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-five (10,257,535) class E shares (the "Class E Shares"), ten million two hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-five (10,257,535) class F shares (the "Class F Shares"), ten million two hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-five (10,257,535) class G shares (the "Class G Shares"), ten million two hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-five (10,257,535) class H shares (the "Class H Shares"), ten million two hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-five (10,257,535) class I shares (the "Class I Shares"), ten million two hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-five (10,257,535) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50) each, all of which fully paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un mai.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hupah Cayman Holding L.P., an exempted limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et immatriculée sous le numéro 54966 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique de Hupah Investor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante-et-un millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.200.000.-), dont le siège social est établi au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 625 du 9 mars 2012, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166.403 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant reçu en date du 28 mars 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-sept mille six cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 87.677,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-et-un millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.200.000.-) à cinquante-et-un millions deux cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.287.677,-).

2 Émission de dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 789.093,-) par le seul associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-sept mille six cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 87.677,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.200.000.-) à cinquante et un millions deux cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.287.677,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) Parts Sociales de Catégorie A, dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) Parts Sociales de Catégorie B, dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) Parts Sociales de Catégorie C, dix-sept mille cinq cent trente-six (17.536) Parts Sociales de Catégorie D, dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) Parts Sociales de Catégorie E, dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) Parts Sociales de Catégorie F, dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) Parts Sociales de Catégorie G, dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) Parts Sociales de Catégorie H, dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) Parts Sociales de Catégorie I, dix-sept mille cinq cent trente-cinq (17.535) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale de zéro dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50.-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 789.093,-) et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de huit cent soixante-seize mille sept cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 876.770,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société s'élève à cinquante et un millions deux cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.287.677.-), divisé en dix millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent trente-six (10.257.536) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), dix millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent trente-six (10.257.536) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), dix millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent trente-six (10.257.536) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), dix millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent trente-six (10.257.536) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), dix millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent trente-cinq (10.257.535) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), dix millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent trente-cinq (10.257.535) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), dix millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent trente-cinq (10.257.535) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), dix millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent trente-cinq (10.257.535) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), dix millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent trente-cinq (10.257.535) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), dix millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent trente-cinq (10.257.535) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50.-) chacune, toutes sont entièrement libérées».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2012. Relation: DIE/2012/6070. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012068220/212.

(120097354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Exporun Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9518 Weidingen, 24, route d'Erpeldange.
R.C.S. Luxembourg B 130.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068742/10.

(120098959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

FGS Expert Comptable S.à.r.l., Fiducia General Services Expert Comptable S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 146.534.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068745/9.

(120097994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Fläkt Woods Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 117.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012068749/11.

(120098379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Fanlac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6113 Junglinster, 34, rue des Cerises.
R.C.S. Luxembourg B 61.211.

*Extrait de Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/06/2012.**Résolution*

L'Assemblée prolonge le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012068755/13.

(120098317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Forest Value Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068751/9.

(120098122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Forseven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068752/10.

(120098350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Fabienne Belnou Créations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 43.116.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068754/9.

(120097830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Kings Cross Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.572.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2012

En date du 31 mai 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management 2 S.A. de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Johanna VAN OORT, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Joost TULKENS, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Madame Johanna VAN OORT
- Monsieur Joost TULKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Kings Cross Student Housing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012068874/26.

(120097757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Farko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 140.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068756/9.

(120098587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Ferromin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.680.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012068758/10.

(120098939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

FG Architectes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 52, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 158.659.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068759/9.

(120098614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Middlesex JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.711.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2012

En date du 31 mai 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management 3 S.A. de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Johanna VAN OORT, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Joost TULKENS, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Madame Johanna VAN OORT
- Monsieur Joost TULKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Middlesex JV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012068926/26.

(120097847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

FDR Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 136.126.

L'an deux mille douze, le cinq juin,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société par actions simplifiée, de droit français dénommée FDR 8, ayant son siège social au 46 avenue Foch, 57000 METZ, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Metz, sous le numéro TI 500 864 186,

ici représentée par Annick Nguyen, employée privée, demeurant professionnellement à Paris, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée FDR LUX S.à.r.l, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19 rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 11 mars 2008, a requis le notaire d'acter les résolutions selon l'ordre du jour suivant:

- 1) Dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation.

Première résolution (Décision de dissoudre la société).

L'associé unique décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution (Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs).

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur:

La société par actions simplifiée, de droit français, dénommée FDR 8, ayant son siège social au 46 avenue Foch, 57000 METZ, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Metz, sous le numéro TI 500 864 186.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution (Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation).

L'associé unique décide de nommer la société Mazars Luxembourg, société anonyme, établie à Luxembourg, en qualité de commissaire-vérificateur, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion du liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. NGUYEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2012. Relation: LAC/2012/26330. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012068757/50.

(120098254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

FGP IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FGP IX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012068760/11.

(120098495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Mercury Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel.

R.C.S. Luxembourg B 111.283.

—
Extrait de lettre de démission

Par lettre de démission datée du 12 juin 2012, il résulte que la société WILLBURN CONSULTING S.A., établie à L-6991 Moersdorf, 4, Um Kiesel, démissionne avec effet immédiat de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012068938/16.

(120097821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

FGP VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.101.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FGP VIII S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012068761/11.

(120098480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

FGP X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.311.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FGP X S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012068762/11.

(120098452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

—
La liste des signatures autorisées A et B a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012068962/12.

(120098541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.
